

EINLADUNG

Sehr geehrte Mitglieder, Ehrenmitglieder, Partner und Freunde
der ANCES « Association Nationale des Communautés Educatives et Sociales »
Lëtzebuurger Fachverband fir Sozial Aarbecht, Bildung an Erzéiung (LFSA)

GENERALVERSAMMLUNG

AM DONNERSTAG, DEM 20. DEZEMBER 2018, 18H – 20H

IM SITZUNGSSAAL DES CENTRE DE MÉDIATION

87, ROUTE DE THIONVILLE (1ER ETAGE – ENTREE COUR INTERIEURE)

L – 2611 LUXEMBOURG-BONNEVOIE (près du Lycée Technique de Bonnevoie)

Bus : 29 – 144 – 172 -192 – 194 – 195 – arrêt « HIPPODROME » ou « NEUFCHATEAU »

TAGESORDNUNG

STATUTARISCH-ADMINISTRATIVER TEIL

1. Begrüßung durch den Präsidenten
2. Bericht der vergangenen Generalversammlung am 7. Dezember 2017
3. Rückblicke auf die Jahre 2017
 - a) Präsident, Charel Schmit
 - b) Generalsekretärin ff., Sandie Richard
 - c) Kassierer, Guy Aeckerlé
4. Kassenprüfungsbericht
5. Genehmigung der Jahresberichte, Entlastung des Vorstandes
6. Jährliche Aktualisierung der Mitgliederliste
7. **Wahl eines neuen Vorstandes**¹ - *Neue aktive Vorstandsmitglieder sind herzlich willkommen: Die Mitglieder, die ihre Kandidatur für den Vorstand abgeben bzw. hinterlegen möchten, bitten wir uns diese zukommen zu lassen an folgende Emailadresse info@ances.lu oder sie bei der Generalversammlung zu vorzutragen.*
8. Vorschläge zum zukünftigen Arbeitsprogramm → Mitgliederbefragung Anfang 2019 und Ausarbeitung eines „Mission statement“ bis zur Generalversammlung 2019
9. Vorbereitung der **Generalversammlung am 19. März 2019 – World social work day 2019**
10. Vorstellung der Budgetvorlage 2018-2019 und interne Organisation

FACHPOLITISCHER TEIL

11. Interreg-Projekt „Eur&Qua“ (2017-2021) – Kinderrechte und Kinderschutz grenzüberschreitend
12. Meinungsaustausch zum neuen Regierungsprogramm 2018-2023
13. Offener Austausch

Wir freuen uns sehr über Ihre Anwesenheit und bitten ggfls. um kurze Anmeldung per Mail.
Mit freundlichen Grüßen, der Vorstand der ANCES

¹ <http://www.ances.lu/index.php/organisation/statuts/124-nouveaux-statuts-de-lances-asbl> **Art. 12** L'association est administrée par un conseil d'administration (CA) qui se compose de trois membres au moins, de 19 membres au maximum, ces membres étant élus chaque année par l'assemblée générale à la majorité simple, pour une **durée de cinq ans** et renouvelables par tiers chaque année. L'ordre de sortie est fixé par tirage au sort, sans que toutefois le président, le secrétaire général et le trésorier puissent faire partie de la même série. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Les candidats nouveaux présenteront leur candidature lors de l'assemblée générale par écrit ou par oral au président de l'association. **Art. 18** Lors de la nomination, de l'élection et composition des organes et structures ainsi que concernant la répartition des fonctions et responsabilités, les associés tâcheront de veiller à un **équilibre entre les genres** et un équilibre entre les membres issus de la pratique professionnelle et celui du monde académique. Il est veillé à une rotation des mandats, charges et fonctions ; **la durée des charges et fonctions étant de cinq ans, renouvelable une fois.**

PROCURATION

Pour l'assemblée générale ordinaire ANCES a.s.b.l. 2017
Ayant lieu le 20 décembre 2018 à Luxembourg-Bonnevoie

A retourner de préférence par e-mail à info@ances.lu
Ou bien par courrier à ANCES a.s.b.l. - B.P. 78 – L-7201 Walferdange
Ou bien la relayer à la personne mandatée

Je soussigné(e),

membre² actif individuel

ou bien représentant du membre **institutionnel** _____

donne par la présente procuration à :

ou à défaut à _____

pour me/nous représenter et prendre toute décision en mon/notre nom lors de l'assemblée générale ordinaire de l'ANCES qui se tiendra le 20 décembre 2018 au centre de Médiation - 87, route de Thionville , L-2611 Luxembourg-Bonnevoie.

Fait à _____, le _____

Signature _____

² Seuls, les membres actifs présents ont droit de vote à l'assemblée générale. → voir article 7 des statuts
Art. 7 : Toute personne physique ou morale ayant déclaré par communication écrite ou orale leur désir d'adhésion à l'ANCES sous réserve d'être agréées par le conseil d'administration de l'association, et d'être ratifiées par les membres lors de la réunion plénière suivante, sans que cette décision doive être justifiée.

L'association comprend: **des membres actifs**

individuels : (a) tout professionnel et praticien de l'intervention sociale et éducative respectivement étudiant ou en formation (pédagogues sociaux, intervenants sociaux, travailleurs sociaux, éducateurs, éducateurs gradués, pédagogue curatifs, instituteurs), (b) les enseignants et formateurs, formateurs d'adultes (c) les chercheurs (d) les usagers / bénéficiaires de services / clients / ayants-droits (e) les bénévoles (intéressés et particuliers) (f) les décideurs institutionnels (gestionnaires ou administrateurs d'institutions éducatives et sociales, d'institutions d'enseignement) et politiques (g) multiplicateurs (journalistes, ONG)

institutionnels: toute institution, association, organisation, société ou entreprise, tout établissement, organisme, service ou groupement œuvrant dans les domaines de l'intervention éducative et sociale et désireux d'adhérer à l'association et de participer à ses activités

Walferdange, le 12.12.2018

Chers/chères membres, collaborateurs/-trices et ami(e)s de l'ANCES,

Le Conseil d'Administration de l'«Association Nationale des Communautés Educatives et Sociales» vous prie de bien vouloir régler **votre cotisation annuelle** afin de nous permettre à poursuivre nos activités, comme par exemple l'organisation de conférences, de débats ou la publication du périodique de l'ANCES qui s'appelle « **arc – archiv fir sozial aarbecht, bildung an erzéiung** ».

Veillez nous faire parvenir votre adresse email par courriel : info@ances.lu pour pouvoir vous informer à l'avenir par ce biais sur nos activités et les activités de nos membres.

Suite à notre Assemblée Générale du 22 mars 2010, les montants des cotisations sont comme suit :

| | |
|--------------------|---|
| Membre institution | 100.- € inclus abonnement périodique de l'arc |
|--------------------|---|

L'abonnement des institutions inclut **quatre exemplaires** par numéro édité de l'arc. Veuillez nous faire transmettre par courriel : info@ances.lu les adresses de vos maisons/ services/ groupes afin de leur envoyer directement un exemplaire. Dans le cas contraire nous allons les envoyer exclusivement à la direction de l'institution. **Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires, veuillez nous verser encore la somme supplémentaire de 25 € par exemplaire de numéro édité. (p.ex. 7 exemplaires = 100 + 3x25 = 175 € à virer)**

| | |
|-----------------------------|---|
| Membre individuel | 25.- € inclus abonnement périodique de l'arc |
| Membre individuel étudiant | 10.- € inclus abonnement périodique de l'arc |
| Membres adhérents/associés | min. 25.- € inclus abonnement périodique de l'arc |
| Membre d'honneur | min. 25.- € inclus abonnement périodique de l'arc |
| Membres à titre honorifique | Ad libitum |

L'abonnement des particuliers inclut **un exemplaire** par numéro édité de l'arc.

Si vous souhaitez rester/ devenir membre pour l'année 2016, veuillez verser le montant respectif sur le compte chèque postal de l'ANCES a.s.b.l.

IBAN LU37 1111 0029 7767 0000 (code BIC: CCPLLULL).

Dans l'espoir que la présente trouve bon accueil, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

pour le Conseil d'Administration

Charel Schmit, président

Sandie Richard, secrétaire générale ff.

Guy Aeckerlé, vice-président et trésorier

Fernand Schintgen, vice-président

Danielle Lellinger, vice-présidente